

CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUIN 2021

Le Conseil Municipal convoqué le 23 juin 2021 s'est réuni à 18h06 à la salle du conseil à la mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Passage à la nomenclature M57 du budget principal à compter du 1er janvier 2022
2. Mise en place du Payflip pour le paiement en ligne des titres de recettes et factures
3. Convention avec la CCVD pour la mise à disposition du service Déclaloc pour les hébergeurs de meublés de tourisme et chambres d'hôtes
4. Présentation de la réflexion sur le plan local d'habitation
5. Questions diverses

Bruno Lelievre est nommé secrétaire de séance.

Présents : Gérard Gagnier, Ingrid Bonneton, Olivier Malet, Frédéric Schmit, Camille Semelet, Bruno Lelievre, Gilbert Rivases (excusé, arrivé à 18H59)

Excusés :

- Dominique Laurent pouvoir à Ingrid Bonneton
- Juliette Watine pouvoir à Camille Semelet
- Guy Bajard et François Goldin excusés

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2021 par Ingrid Bonneton

Le compte rendu est adopté à 8 voix pour.

Monsieur Le Maire, compte tenu des absences de conseillers, demande le report du point concernant la présentation de la réflexion sur le plan local d'habitation à un prochain Conseil Municipal.

Les conseillers acceptent à l'unanimité.

1. Passage à la nomenclature M57 du budget principal à compter du 1er janvier 2022

Monsieur le maire expose l'objet de la délibération qui permettra de faciliter la comptabilité budgétaire et sa présentation. Il propose d'adopter la mise en place de la nomenclature M57 pour le budget Principal, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les nouveautés mises en place par cette nouvelle nomenclature sont :

- Principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis (sur la durée de vie d'un bien) : la commune amortit que les coûts concernant les documents d'urbanisme et les participations aux équipements comme les extensions électriques.
- Application de la fongibilité des crédits : mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits de dépenses du personnel

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2022,

- Conserve un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Calcule l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis,
- Aménage la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000,00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- Autorise le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

2. Mise en place du Payflip pour le paiement en ligne des titres de recettes et factures

Monsieur le maire expose l'objet de la délibération qui permettra aux usagers de payer en ligne les titres de recettes et les factures (factures d'eau par exemple).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes et factures via le dispositif PayFiP et ce à compter du 1^{er} juillet 2021,
- autorise Monsieur le Maire à signer la (les) convention(s) d'adhésion à PayFiP et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

3. Convention avec la CCVD pour la mise à disposition du service Déclaloc pour les hébergeurs de meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Afin d'optimiser la collecte de la taxe de séjour sur la commune, Monsieur le maire fait part de la proposition de la CCVD de mettre en place une plateforme de télédéclaration en ligne « Déclaloc Cerfa » permettant ainsi de connaître très rapidement les nouveaux hébergeurs.

Ainsi les hébergeurs pourront déclarer en ligne via des formulaires cerfa dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes. Ce service permettra aux hébergeurs, collectivités et plateformes de location de bénéficier d'un téléservice d'enregistrement des locations de courte durée.

Ce service sera gracieusement à la disposition des collectivités de son territoire.

Pour mettre en place ce système, il est nécessaire de passer une convention entre la CCVD et la commune. Cette convention est conclue pour une période de 1 an à compter de la date de sa signature par les parties. Elle sera renouvelée par tacite reconduction, sauf en cas de dénonciation avant la date d'anniversaire de la convention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Olivier Mallet demande des précisions sur la taxe de séjour et son montant.

Ingrid Bonneton souhaiterait avoir des informations sur l'organisation de la promotion publicitaire.

Monsieur Le Maire propose une information sur la politique touristique à un prochain conseil. Il précise que les orientations actuelles vont dans le sens d'un tourisme diffus et respectueux de l'environnement.

4. Questions diverses

- Organisation de l'accueil de la journée vélo du 3 juillet

Camille Semelet et Ingrid Bonneton présentent la fête du vélo organisée par la CCVD. Elle vise à promouvoir ce type de transport. Cet événement comportera différentes activités : écomobilité, spectacles de marionnettes,

3 cyclo rando sont organisés. Le parcours de 78km passe par la commune de Beaufort sur Gervanne.

Le ravitaillement est fourni par la CCVD. La commune organise l'accueil des cyclistes à partir de 10H sur l'Esplanade ; une animation musicale est prévue, elle permettra à l'association balaphonique de se faire connaître.

- Réunion de la commission biodiversité

Camille et Olivier Mallet présentent ce point.

Le compostage de proximité

La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets d'ici 2025 avec une valorisation locale par compostage.

Un habitant s'est plaint de l'odeur des composteurs au champ de foire. Les composteurs sont victimes de leur succès et il s'avère qu'un défaut d'apport de matière sèche mélangée à chaque dépose dans le bac de déchet alimentaire est à l'origine de ce phénomène. Le compostage de proximité ne génère pas de nuisances, s'il est bien géré par les personnes qui l'utilisent et s'organisent en collectif. Une réponse sera apportée à cette personne et une meilleure structuration collective des déposants avec deux ou trois référents sera proposée.

Afin d'augmenter la capacité de compostage et réduire le volume des apports au Champ de foire, un autre lieu à proximité du village sera recherché pour installer une deuxième série de trois bacs de compostage.

Le verger

L'apport d'une source communale existante et le système de stockage de l'eau assure une bonne irrigation du verger communal avec un arrosage limité par le paillage. Un appel aux habitants sera fait pour un suivi des plantations pendant l'été.

Végétalisation du village

Les membres de la commission sont mitigés sur le sujet.

Un questionnaire a été distribué aux habitants du centre bourg et un rendez-vous annoncé le mercredi 7 juillet à 18H pour reconnaître les plantes et arracher les mauvaises herbes.

La problématique du jardin communal a été abordé, il est actuellement entretenu et arrosé par Madame Françoise Mathieu.

Le prochain bulletin lancera un appel à candidatures pour la constitution d'un Comité consultatif sur la biodiversité. (composé de 9 citoyens et 3 élus maximum).

Le permis de végétaliser sera également à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique que la Candidature du Parc du Vercors pour le projet d'atlas de la biodiversité a été retenue. Cette action portée par le parc concerne 38 communes. La

commune s'est portée candidate et a été retenue. Une réunion de la commission biodiversité du Parc du Vercors se tiendra à la Salle des fêtes de Pont en Royans le 8 juillet de 9h30 à 12h. Gilbert Rivases délégué au Parc et Olivier Mallet référent agriculture du Conseil municipal, représenteront la commune à cette réunion.

- Proposition du Parc du Vercors sur l'organisation du « Jour de la nuit »

Monsieur Le Maire nous informe que le parc nous sollicite pour une participation à l'événement annuel le « jour de la nuit ». La commune y a déjà organisée en , ce jour là, une soirée pour la sensibilisation de la population à l'extinction de l'éclairage public.

Une réponse de notre part doit être faite au Parc avec le 31 août.

Les élus de la commission biodiversité sont chargés faire des propositions .

Pour information, un projet de « réserve de ciel étoilé » est en cours couvrant une zone favorable à la réduction de la pollution lumineuse du territoire du Parc du Vercors (notamment la réserve Naturelle Nationale des Hauts plateaux).

- L'entreprise Sanoflore organise un citizen day

L'entreprise Sanoflore nous a indiqué qu'elle organisait le 11 octobre un citizen day.

L'entreprise propose à ses salariés de réaliser des travaux d'intérêt général.

La commune doit faire acte de candidature avant mi juillet et proposer des actions aux salariés.

Le commission biodiversité prendra la décision.

- transfert de la compétence eau à la CCVD en 2026

C'est un point qui devra être mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

La commission urbanisme devra préparer la présentation.

Une réunion des élus du bassin de vie, des éleveurs, des institutions concerné sur la pastoralisme et les usages de l'espace aura lieu le mercredi 30 à 13h30

Un point d'étape aura lieu le 5 juillet avec l'architecte Ramadier concernant la reconstruction du bâtiment incendié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46.